

mercredi 15 février



MAIRIE

26 RUE ANDRE FOURCADE

65430 SOUES

OBJET :
Avis sur demande de
Certificat d'urbanisme

Madame,

En réponse à la demande de certificat d'urbanisme déposée dans vos services sous le n° 065 433 17J 0002 par Monsieur SERRANO Jean Michel rue Henri Laffaille à Soues section AK parcelle 96 le service des eaux précise :

Avis favorable

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur
Bruno MORA



Aureilhan, le 14 février 2017

Le Président du Syndicat

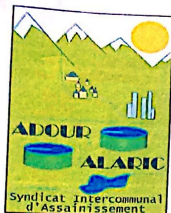
à

Mairie de Soues
Service Urbanisme

A l'attention de Monsieur le Maire

26 rue André Fourcade

65430 SOUES



Affaire suivie par Monsieur BELLARDI

OBJET :

Avis sur CU n° : 65 433 17 J 0003

Demandeur(s) : Monsieur SERRANO Jean-Michel

Désignation du terrain : rue Henri Lafaille - SOUES

Références cadastrales (section et n°) : AK n° 96

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après l'avis du Syndicat relatif à l'affaire référencée en objet :

La parcelle ci-dessus référencée peut être desservie en assainissement, en effet le réseau public d'assainissement des eaux usées est présent rue Henri Lafaille.

Les lots devront posséder un branchement au réseau d'assainissement.

Le raccordement sur ce branchement de façon gravitaire est possible si la topographie du terrain et les contraintes techniques le permettent. Si un dispositif de relevage est nécessaire, l'entretien et la mise en place de cet équipement restent à la charge du pétitionnaire.

L'opération de construction sur les lots sera soumise au paiement de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (P.A.C) conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 19 juin 2012.

Le Syndicat devra être consulté avant tout projet de construction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le PRÉSIDENT,

Emmanuel ALONSO